

GAM – Note d'information Revue d'Effectif Nationale 2026

La Revue d'Effectif Nationale (REN) se déroulera les 26, 27 et 28 novembre 2026 à Saint-Quentin (Pôle sportif – 45 bis rue d'Alembert – 02100 Saint-Quentin).

1. RÉGLEMENTATION

Les conditions de participation à la Revue d'Effectif Nationale (REN) s'adresse aux gymnastes aspirant à suivre le parcours du haut niveau, avec l'objectif d'intégrer les équipes de France et de se mesurer à un niveau d'excellence.

L'identification et l'ajustement aux collectifs nationaux prennent en compte l'ensemble des épreuves réalisées lors de la revue nationale.

Pour participer à la REN, les gymnastes doivent figurer sur la liste de la Direction Technique Nationale (Liste DTN en PJ), qui inclut :

- Les gymnastes identifiés dans le Parcours de Performance Fédéral (PPF).
- Les gymnastes ayant obtenu leur qualification pour le Championnat de France Élite 2026.
- Les gymnastes en National A 10 ans ayant réalisé un total de points supérieur à celui du dernier gymnaste de la catégorie Avenir 10 ans.

Cette liste peut être complétée sur proposition des responsables régionaux du PAS à la DTN, si leur niveau est conforme aux objectifs définis.

2. ENGAGEMENT

Les engagements des gymnastes s'effectuent sur ENGAGYM.

Cette démarche doit donc être effectuée par le club du licencié.

Attention : l'engagement n'est possible que si la date de délivrance du certificat médical est indiquée dans FFGym Licence et valide.

DELAI D'INSCRIPTION	
Demande d'inscription sur liste complémentaire	Date limite : Vendredi 23 octobre 2026 <u>FORMULAIRE DE DEMANDE SUR LISTE COMPLÉMENTAIRE</u> <i>La DTN validera ou non la participation de ces gymnastes le mardi 27 octobre 2026.</i>
Engagement	Date limite : Mardi 3 novembre 2026 Engagement sur ENGAGYM.

3. COMPÉTITION

Le programme compétitif de la Revue d'Effectif est établi conformément à la réglementation technique et la brochure des programmes 2026-2027 :

Catégorie Avenir :

- Seuls les gymnastes nés en 2016 – 2015 sont autorisés à concourir sur le programme compétitif des imposés élite 1 et 2. Il est cependant accepté de présenter uniquement les tests spécifiques (physiques et techniques) s'ils n'ont pas la capacité de réaliser les mouvements demandés.
- Les 2017 sont engagés uniquement sur le programme des tests spécifiques lors de la revue régionale des jeunes.

Catégorie Espoir (2014-2013) :

- Engagement sur le programme « Imposés FFG Elite 1 et 2 » **(Nouveau !)**
- Tests spécifiques (physiques et techniques)

Catégorie Junior U16 (2012 – 2011) et U18 (2010 – 2009) :

- Code FIG Junior 2025-2028 – Concours CI
- Imposés de base pour les 2 catégories **(Nouveau !)**

Catégorie sénior (à partir des 2008).

- NOUVEAU Code FIG 2025-2028 – Concours CI
- Imposés de base **(Nouveau !)**

4. ÉVALUATION TESTS SPÉCIFIQUES

Les tests spécifiques sont obligatoires pour les catégories Avenir et Espoir.

La version du programme d'évaluation 2026 est disponible en téléchargement sur le site fédéral, dans la base documentaire HN.

Les entraîneurs des gymnastes des catégories Avenir et Espoir seront les évaluateurs de ces tests.

Les exercices techniques présentés par les gymnastes doivent être entièrement maîtrisés. Ces tests ne nécessitent aucune préparation particulière, car ils reposent sur les routines d'entraînement quotidiennes. Pour garantir le bon déroulement des épreuves, chaque gymnaste **devra présenter sa fiche de note remplie**, indiquant les valeurs de DIF des exercices qu'il effectuera.

(Fiche de note disponible dans la base documentaire HN).

5. ÉVALUATION IMPOSÉS DE BASE

Des routines de base simples remplacent désormais les tests spécifiques pour la catégorie junior **U16**. Elles sont obligatoires et doivent être présentées sur les 6 agrès, avec la possibilité d'aménagements spécifiques pour cette catégorie.

Pour les catégories **Junior U18** et **Sénior**, ces routines sont également obligatoires, mais doivent être réalisées dans leur version complète.

L'évaluation des imposés de base sera effectuée pendant l'entraînement sur le plateau de compétition, la veille du concours libre C1. Un temps 25mn est prévue pour l'entraînement à chaque agrès le jeudi après-midi. Dans ce laps de temps, la routine imposée devra être présentée devant le jury.

Le jury sera constitué, à chaque agrès, de **juges officiels**.

L'ensemble du programme, ainsi que le mode de cotation appliqué, est disponible dans la **base documentaire HN**.

6. ÉQUIPEMENT

Parc agrès et tapis de réception GYMNOVA.

Pour les aménagements matériels, se conformer à la réglementation matérielle de la brochure des programmes.

7. SÉLECTION

La qualification pour le Championnat de France Elite pourra être obtenue lors de la Revue d'Effectif, sous réserve d'atteindre les minima de points fixés pour chaque catégorie.

Précisions :

Minimas à réaliser pour une sélection au Championnat de France Élite

◇ Avenir

Année	Total imposé
2016	85 pts
2015	93 pts

◇ Espoir

Année	Total imposé
2014	98 pts
2013	106 pts

◇ Juniors U16

Année	Code FIG Junior
2012	68 pts
2011	69 pts

◇ Juniors U18

Année	Code FIG Junior
2010	71 pts
2009	72 pts

◇ Séniors

Année	Code FIG
2008	73 pts
2007	74 pts
2006	75 pts
2005 et +	76 pts

Senior non généraliste

	Minima	Moyenne
<u>5 agrès</u>	63,75 pts	12,750
<u>4 agrès</u>	51,40 pts	12,850
<u>3 agrès</u>	39,60 pts	13,200
<u>2 agrès</u>	27,10 pts	13,550
<u>1 agrès*</u>		13,900

*Saut = moyenne des 2 sauts

- Pour les catégories juniors et seniors, les minima intègrent les résultats des imposés. Selon la note obtenue, un bonus ou un malus sera appliqué au total de points FIG réalisé lors du concours C1.

Catégorie junior U16 :

- 1- Moins de 8 points d'exécution (52 points et plus) = MAJORATION de 1,5 points
- 2- Moins de 11 points d'exécution (49 points et plus) = MAJORATION de 1 point
- 3- Moins de 14 points d'exécution (46 points et plus) = Pas de maj. ou min.
- 4- Plus de 14 points d'exécution (46 points et moins) = MINORATION de 1 point

Catégorie junior U18 et senior :

- 1- Moins de 6 points d'exécution (54 points et plus) = MAJORATION de 1,5 points
- 2- Moins de 9 points d'exécution (51 points et plus) = MAJORATION de 1 point
- 3- Moins de 12 points d'exécution (48 points et plus) = Pas de maj. ou min.
- 4- Plus de 12 points d'exécution (48 points et moins) = MINORATION de 1 point

- Une session de rattrapage est prévue le 7 et 8 avril 2027 (lieu à confirmer). Elle concernera les gymnastes non sélectionnés, avec les mêmes principes d'évaluation (C1 + imposés de base avec système de bonus/malus).
- Les gymnastes nés en 2017 devront passer par les sélections régionales pour accéder au Championnat de France Élite 2027, avec la possibilité d'intégrer des imposés niveau 4 dans leur programme.